

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

PROVISOIRE
2005/2001(BUD)

8.7.2005

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2006
(SEC(2005)0552 – C6-0000/2005 – 2005/2001(BUD))

Section III - Commission

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. estime que la gestion intégrée des frontières extérieures de l'UE est l'un des principaux objectifs à la réalisation desquels il faut continuer d'œuvrer; demande, à cette fin, l'augmentation des crédits destinés à l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures; invite le gouvernement polonais à concourir, en tant que pays d'accueil de ce nouvel organe important sur le plan stratégique, à la mise en place de l'agence en fournissant dès à présent, mais aussi sur le long terme, tout le soutien logistique et financier jugé nécessaire; agréé les crédits proposés par la Commission pour le Système d'information Schengen II, le système d'information sur les visas et le système Eurodac; rappelle qu'il a demandé à la Commission de soumettre avant le 1^{er} juillet 2005 un rapport sur la mise en œuvre des facilités Schengen et Kaliningrad;
2. tient à la poursuite des initiatives lancées au cours des années précédentes aux fins de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée; demande, à cette fin, une sensible augmentation des crédits en faveur d'Eurojust, en sorte que cet organe puisse contribuer le plus efficacement possible à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme; réitère son appel aux autorités néerlandaises pour qu'elles accroissent considérablement leur soutien logistique à Eurojust; propose, en outre, le relèvement des crédits destinés au projet pilote d'aide aux victimes d'actes terroristes et, entre autres aspects, le renforcement des moyens permettant aux victimes et à leur famille de bénéficier réellement d'un soutien et de conseils juridiques;
3. réaffirme qu'il est favorable à toutes les mesures visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux; se prononce pour une augmentation des crédits alloués à l'action préparatoire "Intégration des nationaux de pays tiers"; déplore la décision prise par la Commission d'asseoir sa proposition en vue de la création de l'Agence des droits de l'homme sur une base juridique prévoyant la seule procédure de consultation; demande au Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (CERE) de mettre pleinement en œuvre le commentaire du budget relatif à la mention de l'aide reçue de l'Union européenne;
4. demande qu'un soutien accru soit apporté aux actions visant à protéger les données à caractère personnel; propose le lancement, durant l'exercice 2006, d'un projet pilote en vue de la création d'un Forum de l'Union européenne sur la protection des données au titre du troisième pilier (coopération policière et judiciaire en matière pénale) - groupe 92 - de manière à ce qu'il soit remédié à l'absence d'une source de conseil satisfaisante en ce domaine à l'échelon européen; inscrit de nouveau dans la réserve une partie des crédits affectés aux "droits des passagers" tant que le système "push" devant assurer le transfert des dossiers des passagers aériens (PNR) aux autorités des États-Unis ne sera pas complètement en place.